Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier

Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse

Band: - (1932-1933)

Heft: 27-28

Anhang: L'effort cinégraphique français : supplément de L'effort cinégraphique

suisse

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE FRANÇAIS

SUPPLÉMENT DE

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE

Nº 2

Direction : Jean HENNARD Rédaction : Jean LORDIER

Décembre 1932 - Janvier 1933

Chronique parisienne

"ÊTRE OU NE PAS ÊTRE"

C'est — sous ce titre — de la production que je me propose de vous entretenir aujourd'hui.

Et, contrairement à ce que bien des gens seraient tentés de supposer, en cette période d'« effervescence productive » rarement égalée, cette formule résume admirablement le problème qui se pose avec une angoissante précision:

Si la production sert de base à l'industrie cinématographique, sur laquelle vient se reposer tout ce qui constitue l'ensemble de la corporation, la réciprocité est, par contre, absolue: du « distributeur » et de l'« exploitant » dépend le sort du producteur.

Parce que cette vérité semble inspirée de M. de La Palice, rares sont ceux qui ont eu la sagesse de s'en inspirer!

A deux reprises déjà (la première fois en décembre 1930, puis à la même époque, l'an dernier) j'ai eu l'occasion de démontrer l'incompréhension notoire de la « masse » corporative quant à la solidarité professionnelle — vitale, pourtant, dans notre métier.

A deux reprises — et non sans qu'il m'en eût coûté de vifs reproches! — j'ai ainsi attribué à une fausse interprétation du rôle « individuel », considéré sous l'angle « possibilités collectives », la responsabilité des maux dont nous souffrons.

* * *

A la satisfaction de voir ce même thème repris depuis, et défendu avec acharnement par quelques-uns de nos plus influents confrères parisiens, s'est mêlé l'amertume de constater — une fois de plus — l'inutilité de telles campagnes!

Aucun progrès dans le sens nécessaire n'a été accompli et chacun continue à tirer à lui la couverture, sans se soucier des inconvénients qui peuvent en résulter pour le voisin.

Et la situation du cinéma n'a pas cessé d'empirer.

* * *

Y a-t-il une raison d'espérer — envers et contre tous, et dans un avenir plus ou moins lointain — sinon une « régénérescence » totale, du moins une amélioration sensible ?

Peut-être.

Et parce que précisément j'ai souvent été taxé de pessimiste — que les circonstances, hélas, ont plus que justifié! — je me sens plus de force, aujourd'hui, pour manifester une confiance égale en optimisme, en une certaine orientation du problème qui nous occupe — et

nous inquiète — orientation qui semble marquer un premier pas vers une compréhension plus saine et plus sensée du métier cinématographique.

* * *

Je veux parler du « film économique », vers la réalisation duquel certaines firmes portent actuellement leurs efforts.

Il s'agit de quelques producteurs qui ont eu la sagesse, soit à la suite d'expériences personnelles, ou, mieux encore, de celles des voisins, d'arriver à cette conclusion... inattendue, tant elle est simple:

Avec un film réalisé suivant un devis « normal »(??) on risque: 1 chance sur 10 de gagner de l'argent,

2 chances sur 10 d'« amortir » son capital, 7 chances sur 10 de perdre de l'argent.

Cette première... et pénible constatation établie, le raisonnement suivant s'imposait :

Dans ces conditions, pourquoi, au mépris de préjugés reposant probablement sur des bases malsaines, pourquoi ne pas essayer d'établir un « ajustement » du prix moyen de production, et de produire avec un devis de production réduit?

Au besoin, même, en lésinant sur l'ensemble?

Le film, ainsi réalisé avec un capital restreint, ne peut atteindre un chiffre d'exploitation suffisant à son amortissement ?

Et ce «film économique», par rapport au «film cher» doit-il être obligatoirement d'une qualité nettement inférieure?

N'est-il pas, précisément, un grand nombre de ces « films chers » qui s'apparentent de façon ostensible à de vulgaires navets ?

Alors?

Alors, certains producteurs ont tenté l'expérience. Ils ont rogné sur tout : studio, artistes, figuration, réalisation, décors, pellicule...

Ils ont travaillé vite.

Sans, pour cela, travailler mal.

Et cette première expérience fut à ce point encourageante qu'elle a décidé de l'organisation rationnelle de toute une production économique.

Plusieurs firmes, maintenant, ont adopté cette formule salutaire.

Et les premiers films issus de cette conception nouvelle ne portent nullement l'infamante empreinte « film à prix réduit »...

Il serait, évidemment, téméraire de prétendre que,

petit à petit, notre marché pourrait se contenter de ce genre de production.

Loin de moi cette pensée.

Mais, ce qui apparaît d'une façon indiscutable, c'est l'absolue nécessité pour nos producteurs de travailler d'une manière plus rationnelle qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

Le temps n'est plus où l'on pouvait sans hésitation consacrer à la réalisation du moindre film des sommes fabuleuses, dont l'amortissement, à la réflexion, était des plus problématiques.

Pour les producteurs *indépendants*, la question fut un moment vitale : *produire ou ne pas produire*.

Le plafond des possibilités d'amortissement, en moins de deux ans, s'est considérablement affaissé.

Les bases initiales du « devis type de production sonore » devaient à tout prix être ramenées à de plus normales proportions.

Il appartient à de modestes producteurs d'avoir osé le faire, traçant ainsi aux grosses firmes un chemin qu'elles auraient grand tort de ne pas suivre.

En effet, quel intérêt n'y aurait-il pas pour de grosses entreprises, contraintes par leur extension à fournir à leur clientèle une production annuelle de quinze ou vingt films, à y intercaler quatre ou cinq films « économiques ? »

N'y aurait-il pas, pour elles, l'occasion de diminuer ainsi le prix de revient moyen de leurs productions?

Sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le public, car, dans l'état actuel des choses, ces firmes ne nous dispensent pas de *faibles* films, qui n'ont même pas le mérite de coûter moins cher que les bons!

Et n'est-ce pas dans la rationalisation de la production qu'on peut espérer l'amélioration générale dont j'entrevoyais tout à l'heure la possibilité?

Si

Parce que le jour où le producteur ne sera pas *obligé* de vendre à des prix prohibitifs ses films au *loueur*, celui-ci, à son tour, pourra se montrer moins exigeant vis-à-vis de l'exploitant.

Et celui-ci, alors, verra peut-être se terminer le cauchemar qui, depuis de si longs mois, compromet jusqu'à son existence.

A moins que notre corporation soit à ce point aveuglée, jusque dans son jugement et, dans la compréhension de ses véritables intérêts, qu'elle se complaise dans le marasme où elle se débat.

Ce qui — à vrai dire — ne me surprendrait pas outre mesure! Jean LORDIER.

JEAN LORDIER

PRÉSENTE SES VŒUX LES MEILLEURS A TOUS SES AMIS

48, Rue Chaptal

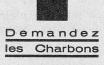
LEVALLOIS-PERRET



Les Charbons "Lorraine"

CIELAR MIRRALUX ORLUX

permettent d'obtenir l'éclairage le plus sûr, le plus souple et le plus puissant





COMPAGNIE LORRAINE DE CHARBONS POUR L'ÉLECTRICITÉ

173, Boulevard Haussmann

PARIS 8me

Exploitation

Il faut baisser les prix!

Cet hiver a vu s'évanouir nos ultimes illusions.

Les recettes — partout — sont en régression marquée sur la saison dernière.

Le public met plus de réticence que jamais à prendre le chemin de son spectacle favori.

Ce n'est pas là, me direz-vous, une constatation nouvelle!

D'accord.

Mais est-ce un motif pour ne pas la refaire?

D'autant qu'un élément nouveau intervient aujourd'hui, qui donne une raison de plus à cet état de chose.

Une raison de plus, parce que nous en connaissons déjà plusieurs :

<u>la grave crise</u> que nous traversons, et dont notre industrie n'a pas le <u>plus</u> à souffrir;

l'augmentation constante de la concurrence ; l'abondance de mauvais films.

* * *

Le public, aujourd'hui, et à cause de la <u>crise,</u> est contraint de se restreindre.

Le temps n'est plus où, sans compter, il pouvait s'offrir plusieurs spectacles par semaine.

Désormais, au budget familial, le chapitre « distraction » est sentencieusement et modiquement établi.

C'est encore bien beau de pouvoir aller chaque semaine voir un film !!!

Donc, diminution des possibilités d'achat.

Puis « sélection » doublement justifiée par la « concurrence nouvelle » et la « rareté des bons films ».

C'est un problème qui se pose pour le spectateur : <u>où</u> aller voir le <u>meilleur</u> film? ce qui a pour consé-quence, aussi fâcheuse qu'inévitable, <u>une instabilité de</u> la clientèle.

L'exploitant, actuellement, ne peut plus compter sur son public.

Il « espère » <u>le</u> public. Et suivant qu'il passera un film meilleur ou moins bon que son voisin, c'est lui ou son concurrent qui « fera » une semaine.

L'autre raison, dont je me propose de vous entretenir maintenant, pourrait bien, dans un avenir plus rapproché qu'on ne veut le croire, suffire, elle seule, à décider définitivement du sort du cinéma.

Il s'agit du prix des places.

Ailleurs que dans cet organe essentiellement corporatif, j'hésiterais à soulever ce lièvre.

* * *

Ici, entre nous, et avec cette franchise — souvent pénible! — dont jusqu'à ce jour on a bien voulu me rendre justice, j'estime que c'est nécessaire.

Le $\frac{\text{« prix des places »}}{\text{résoudre.}}$ est devenu le problème $\underline{\text{qu'il}}$

Tout le monde y pense... et le sait.

Personne n'ose en parler... agir. C'est un tort.

Le prix des places est désormais trop élevé ; il ne correspond plus aux « possibilités de dépenses » actuelles du public.

* * *

Par rapport au « coût de la vie », le prix de nos fauteuils a quelque chose de prohibitif.

Alors que la plupart des fournisseurs de marchandises <u>«indispensables»</u> ont <u>réajusté</u> leurs tarifs, il n'est pas normal de <u>«maintenir»</u> les nôtres, qui s'appliquent, <u>ne l'oublions pas,</u> à une «marchandise» somme toute <u>superflue</u>.

Le public, en général, paraît ne pas s'être aperçu de cette anomalie : le maintien du prix élevé des places. Toutefois, par des remarques particulières, on peut conjecturer que le moment est proche où il s'étonnera de ce que le prix des places n'ait pas été, lui aussi, réajusté au coût actuel de la vie.

Or, comme on se passe plus facilement de cinéma que de pain et de chaussures, qu'adviendra-t-il, alors ?

* * *

Tandis qu'une <u>baisse spontanée</u> et dans des <u>proportions normales</u> produirait une réaction salutaire qui ferait mieux que compenser le sacrifice consenti.

La preuve vient d'en être faite, à Paris, par certains théâtres qui se sont décidés à baisser leurs prix.

Leurs recettes ont augmenté <u>d'un tiers</u>. Et le spectacle se déroule devant une salle suffisamment garnie pour éviter au public cette pénible impression de « spectacle individuel ».

Donc, le danger d'une telle mesure n'est qu'apparent.

Car nous sommes ainsi faits que nous préférons dépenser trois fois cinq francs qu'une fois dix francs!

Le public, de même, sera enclin à reprendre son ancienne habitude de « spectacles multiples » qui lui donneront l'impression d'en <u>« avoir davantage pour son</u> argent ».

Et comme il est foncièrement logique, ce brave public, il sera tout disposé à modérer les critiques souvent virulentes qu'il nous adresse aujourd'hui, et dont on se sent gêné de lui faire grief...: le prix qu'il consent à payer lui confère le droit de juger sans clémence !...

* * *

<u>Baisser le prix des places</u>, c'est là, sans aucun doute, un des moyens de sauver notre métier.

Et, en cette période de vœux, laissez-moi vous souhaiter...: <u>La sagesse de savoir</u> prendre une telle décision!

En général, on ne souhaite à autrui que ce qu'il ne possède pas encore!

Mais, dans l'espoir qu'il l'obtienne bientôt!

Jean LORDIER.

Contre la crise...

C'est la crise, a déclaré André de Reusse dans son numéro du 31 décembre. Pour y remédier, voici l'ingénieux moyen qu'il propose :

Tout citoyen, mâle ou femelle, majeur et vacciné, serait tenu, une fois par semaine, d'aller au cinéma, dans une salle à son choix, comme le prix de sa place. Il serait, par les soins du percepteur, muni d'un carte divisée en autant de casiers que l'année comporte de semaines (défalcation faite des vacances) et, à chaque fois qu'il paierait sa place, il recevrait, en même temps que son coupon, un timbre mobile_à coller sur cette carte.

Lorsqu'il irait payer ses contributions — ça arrive ces choses-là! — il aurait à produire sa carte au percepteur; et, pour chaque case vide de son timbre, il aurait à acquitter un supplément de trois francs, par exemple, dont un irait dans les coffres de l'Etat et les deux autres à la Caisse d'avances

aux producteurs.

Il va de soi que le contribuable, pourvu qu'il paie de son pognon, ne serait aucunement forcé de payer de sa personne; s'il n'aime pas le cinéma, cet homme, il y enverra sa bonne ou son concierge. D'autre part, il pourrait parfaitement aller au ciné trois fois par jour et chaque jour si ça l'amuse; aucune limite d'époque ne pèserait en servitude sur la carte. Et, même, le bon contribuable qui, dans son année, aurait consommé plusieurs carnets, pourrait être cité à l'Ordre du Fisc. Enfin, il serait convenu que, à partir d'un certain prix de places et au-dessus (mettons 12 fr. par exemple) le timbre compterait pour deux.

J'oubliais que, bien entendu, en cas d'excuse valable et constatée (maladie, absence à l'étranger, emprisonnement,

voyage dans la stratosphère, etc...) le contribuable serait exonéré de l'obligation spectaculofiscale pendant la période prouvée. Et, bien entendu aussi, astreint au spectacle, il ne serait pas, de ce fait, condamné aux «bravos forcés»: son droit de critique demeurerait intangible et si la pièce ne lui plaisait pas, des sifflets seraient mis à sa dispositon pour l'indiquer.

Mais tout ça c'est secondaire.

L'important, c'est que l'Exploitant verrait immédiatement doubler, tripler voire même décupler sa clientèle et que ses recettes lui permettraient le paiement de taxes doubles, triples ou décuples sans qu'il y soit — au contraire! — d'un sou de sa poche. Car ce n'est plus lui, mais bien le client qui serait «taxé». Et comme l'Etat y trouverait étonnamment son compte, peut-être, alors, l'Etat arriverait-il à réajuster un peu ses exactions aux possibilités de chacun.

Les patelins qui n'ont pas de cinémas?... Mais, certains de la recette « obligatoire », des tas de zèbres se bousculeraient pour aller créer des salles! Reprise des affaires pour les constructeurs d'appareils, et écoulement des stocks. Décentralisation formidable des plaisirs parisiens Le goût du beau, de l'instructif, de l'agréable, du gai inculqué d'urgence à tout un pays pour lui remonter le moral et lui donner la joie de vivre.

Et, maintenant, c'est alors que l'Etat ou les Dirigeants intellectuels de la Nation pourraient exiger un droit de regard sur la production pour en maintenir le niveau à une altitude digne de notre renommée et de notre esprit latin. L'argent ne leur manquant plus pour entreprendre autre chose que du «tout-venant», nos réalisateurs seraient étroitement tenus à renoncer au genre «navet»; un lustre nouveau s'étendrait sur les œuvres nationales et l'on ne viendrait plus nous foutre par la figure que les Russes, les Allemands ou les Américains sont plus artistes ou plus malins que nous!

Directeurs de Cinéma!

désirez-vous deux belles attractions?

René Bersin

le si populaire chanteur du Radio-Cabaret et sa partenaire

Edith Burger

Mel et Melma

les merveilleux artistes de l'Opéra de Paris

feront une tournée en Suisse à partir du 15 février prochain

CONDITIONS AVANTAGEUSES
DANSES ENREGISTRÉES SUR DISQUE
PAS BESOIN D'ORCHESTRE

Adressez-vous pour renselgnements et offres à l'

EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE 27, Terreaux LAUSANNE Terreaux, 27



RENÉ BERSIN